

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 9088

présenté par
M. Prud'homme

ARTICLE 53

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet amendement de suppression s'inscrit dans la logique de l'amendement précédent, et réaffirme que le groupe parlementaire de la France insoumise s'oppose à ce que le Gouvernement soit habilité par ordonnance afin d'instituer une personne publique chargée de se substituer au service des retraites de l'Etat (SRE) pour la gestion de dispositifs de protection sociale.

Le groupe parlementaire de la France insoumise ne partage pas la conception actuel du gouvernement qui œuvre ainsi, dans la continuité du projet de loi de transformation de la fonction publique, à réduire la place des fonctionnaires et des services publics dans notre société. "